

ABONNEMENT.

Par an... 30 fr.
Par semestre... 16
Par trimestre... 9
Poste: 35 fr.
Par an... 18
Par semestre... 10

On s'abonne:
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 26 NOVEMBRE 1884.

A LA CHAMBRE

La discussion sur un nouveau crédit de
16 millions continue à la Chambre.

Cette discussion ne porte pas seulement
sur le projet de loi ayant pour objet d'ou-
vrir aux ministres de la marine et de la
guerre ce crédit supplémentaire, mais elle
embrasse en même temps les interpellations
déposées par MM. Delafosse et Raoul Duval,
Cunéo d'Ornano et Lockroy. C'est ce der-
nier qui a ouvert le débat par un historique
de la question où il s'est efforcé de mettre
en lumière les incertitudes et les contradic-
tions qui ont marqué la conduite du gouver-
nement français dans cette affaire.

M. Lockroy a dit des choses assez justes
et nous ne contestons pas la portée de ses
critiques, mais son discours est bien pâle et
bien incolore à côté de l'éloquence et irréfu-
table barangue de M. Delafosse, qui s'est
fait à la Chambre une spécialité des ques-
tions étrangères.

Hier, M^r Freppel a pris la parole. Il a
dit que pour discuter des questions comme
celle du Tonkin, la Chambre devrait se cons-
tituer en comité secret; les discussions
comme celles qui se produisent ici ne sont
pas faites pour décourager la Chine.

Mais comme la majorité de la Chambre se
refuserait à délibérer en secret, il est néces-
saire que les orateurs parlent avec une cer-
taine réserve, mais avec franchise.

Une puissance maritime comme la France
doit s'assurer des postes et des colonies.

L'orateur pense qu'il faut s'emparer du
Tonkin tout entier, s'établir dans Formose
et exploiter ses richesses. MM. Plessier et
Lavieille applaudissent.

Ainsi, dit-il, l'on servira la civilisation
chrétienne et les intérêts de la patrie.

Une trentaine d'applaudissements minis-
tériels saluent M^r l'évêque d'Angers à sa
descente de la tribune.

M. le comte de Douville-Maillefeu, répon-

dant au discours de M^r Freppel, reproche
à M. Jules Ferry de faire de la politique de
confessionnal. (Rires.) Il faut au pays une
politique au grand jour, une politique véri-
tablement démocratique, une politique qui
s'inspire des intérêts français et non pas des
intérêts d'une religion.

Ici, le député de l'extrême gauche se
lance dans des divagations du genre bachi-
que. Il invoque l'autorité du général Millot,
pour déclarer que les missionnaires — « ces
policiers du Pape » — sont le plus puissant
dissolvant de l'influence française à l'étran-
ger!

La thèse n'est pas nouvelle. Néanmoins
elle soulève des tonnerres d'applaudisse-
ments intransigeants.

M. le comte nous raconte de petites his-
toires que quelques députés veulent bien
trouver drôles; il nous parle de la liberté
de la presse et de la tribune, de la suppres-
sion du budget des cultes, et de bien d'au-
tres choses encore. Puis il termine en repro-
chant au gouvernement d'avoir abusé du
servilisme de sa majorité.

M. Arthur Leroy monte à la tribune.
Naturellement notre situation au Tonkin
est bonne, si bonne même, au dire du rap-
porteur, qu'on s'étonne de voir le gouver-
nement réclamer de l'argent et des renforts.

Puis il engage la Chambre à se ranger
tout entière sous le drapeau de M. Jules
Ferry.

M. Anatole de la Forge dit que toute la
question chinoise ne vaut pas le sang d'un
soldat français.

Il demande au président du conseil s'il a
un projet quelconque, comment il compte
résoudre la question tonkin-chinoise. Mieux
vaudrait réclamer un gros crédit, envoyer là-
bas 20 ou 30,000 hommes et en finir rapide-
ment. Tant que nous n'aurons pas recon-
quis l'Alsace et la Lorraine, nous devons
dorénavant nous abstenir de conquêtes loin-
taines.

M. Granet demande à M. Jules Ferry
quelle sera l'étendue des sacrifices qu'il
compte exiger encore du pays.

Il voudrait voir le ministre de la guerre

poser lui-même cette question au président
du conseil.

Le ministre de la guerre interrompt.

— M. Campenon n'est responsable à au-
cun degré de la conduite des opérations du
Tonkin.

— Eh! bien, répond M. Granet, c'est à
M. le ministre de la marine que je m'a-
dresse.

Quelle est exactement notre situation?
N'a-t-il une espérance d'aboutir à une
solution pacifique? Comment? Dans quel-
les conditions? Et si la guerre est inévitable,
compte-t-on, oui ou non, la conduire d'a-
près le système des expédients des petits
paquets?

Telles sont les questions que l'orateur
pose au gouvernement.

M. Franck-Chauveau dit qu'il est du de-
voir des membres de la commission de faire
la lumière.

Il estime que le traité Bourée offrait une
solution très-acceptable.

Dans les négociations qui ont précédé le
traité de Tien-Tsin, de graves fautes ont été
commises aussi bien par les agents du gou-
vernement que par le gouvernement lui-
même. (Murmures.)

Après quelques renseignements sur les
ressources du Tonkin et de Formose, l'ora-
teur en arrive, dit-il, à un point particulière-
ment délicat.

L'autre soir, M. le président du conseil a
déclaré qu'il le dégageait du secret, mais il
pense que la parole du ministre a dépassé
sa pensée et lui ne se tient pas pour déga-
gé. (Murmures.)

L'orateur veut continuer son discours.
La Chambre, déçue dans son espoir de révé-
lations, refuse de l'écouter d'avantage.

On crie: Assez! assez! La clôture!
Désespérant de se faire entendre, M.
Franck-Chauveau demande la remise de la
suite de la discussion à demain.

A une immense majorité, cette réclama-
tion est repoussée.

Mais le silence ne se rétablit pas, malgré
les efforts de M. Brisson, qui engage la
Chambre à écouter l'orateur.

M. Franck-Chauveau déclare que ne vou-
lant pas s'imposer, il quitte la tribune.

La suite du débat est alors remise au len-
demain.

CURIOSITÉS BUDGÉTAIRES.

Dans un calcul dont elle prouve la jus-
tesse, la Patrie conclut que le réseau des
chemins de fer de l'Etat a coûté jusqu'ici
544 millions. Il a rapporté l'année dernière
3,824,000 francs.

C'est un ingénieux placement à moins de
4 0/0, exactement à 0,70 centimes pour
cent.

En ne calculant l'intérêt que sur le taux
de 4 1/2 0/0, c'est 20,974,000 francs que
nous perdons annuellement de ce chef.

Si nos gouvernants, au lieu de soutirer
ces 544 millions aux contribuables, avaient
consenti à les laisser dans leurs poches, il
est plus que probable que le moins avisé
d'entre eux eût facilement trouvé le moyen
d'en tirer un profit un peu plus rémunéra-
teur.

On annonce la mort de l'amiral Fouri-
chon, sénateur inamovible, décédé subite-
ment avant-hier matin. Malgré son âge, rien
ne faisait prévoir cet événement.

L'amiral Fourichon était né à Viviers
(Dordogne), le 9 janvier 1809. Elève de
l'École navale en 1824, il fut nommé aspi-
rant en 1826, enseigne en 1829, lieutenant
en 1833, capitaine de vaisseau en 1848.
En cette même année, il fut envoyé en Algé-
rie, puis nommé gouverneur de Cayenne.

Promu contre-amiral en février 1853 et
major général à Brest, il fut ensuite chargé
du commandement de la station du Pacifi-
que. Le 17 août 1859 il était créé vice-ami-
ral, puis membre du conseil de l'amirauté,
dont il fut nommé président le 13 février
1864.

3 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

ROUGET-LE-BRACONNIER

PAR CH. SAINT-MARTIN.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE I^{er}

UN AMOUR DÉÇU.

Par une belle soirée du mois de juin 18... un
groupe de jeunes gens et de jeunes filles revenait
gaiement d'une fête villageoise qui avait eu lieu à
Saint-Germain, près Daumeray.

Le soleil venait de se coucher, mais ses derniers
rayons doraien encore la cime des grands chênes
et des sapins formant les bois et les forêts qui, à
cette époque, couvraient presque tout le pays entre
Morannes, Sablé, La Flèche et Baugé.

Les merles s'appelaient déjà pour gagner leurs
retraites accoutumées au fond des haies, et les
oiseaux de nuit, chouettes, chats-huants et engou-
levants, commençaient à voler d'arbre en arbre.

Au loin, sonnait l'Angelus aux clochers de Saint-
Germain, Daumeray et Durtal.

C'est l'heure délicieuse où les plus douces émo-
tions s'éveillent dans l'âme de l'homme? c'est

l'heure qui a tant de fois inspiré les poètes et les
peintres.

Bras dessus, bras dessous, les jeunes gens
marchaient quatre par quatre. En avant, les quatre
jeunes filles, et derrière elles, les quatre jeunes
gens.

Leur gaieté se manifestait bruyamment. C'étaient
des rires, des cris, des chansons; de temps à autre,
le second groupe poursuivait le premier. A cet âge
heureux, les soucis n'ont point de prise sur l'esprit
de l'homme.

— C'est Louis qui a été le roi de la fête, disait
un gros garçon, Eugène Carrou, qu'on avait sur-
nommé, je ne sais pourquoi, le Potard, et qui
était connu pour sa bonté et son peu de finesse (1).

— C'est vrai, reprit un autre, grand gaillard
bien découplé, qui répondait au nom de Baptiste,
charbonnier en forêt; c'est Louis qui a tué l'oie,
et qui a abattu le plus de quilles.

— Oh! ce n'est rien, cela, dit le troisième, à la
mine sournoise et dont les cheveux créissaient
jusque sur le front; ce n'est rien d'abattre des
quilles: mais vous ne l'avez pas vu quand il a lutté
avec le grand Anatole! Il l'a jeté par terre en deux
mouvements, et le grand Anatole avait beau se
relever et revenir à la charge, quatre fois Louis lui

(1) Nous prévenons nos lecteurs que nous avons modifié
les noms de ceux des acteurs de ce drame qui n'ont pas
figuré dans l'acte d'accusation.

a mis les deux épaules dans la poussière. A la fin,
le grand Anatole a dit qu'il en avait assez, et il est
parti; mais il doit être furieux.

— Vraiment, Louis? est-ce vrai, ce que raconte
Julien? Tu as battu Anatole?

— C'est vrai, dit simplement Louis. Il se moquait
de moi, parce que je suis petit.

Les jeunes filles s'étaient arrêtées à un carrefour,
à l'entrée des bois de Saint-Germain. Elles écou-
taient avec curiosité les récits des jeunes gens. Au
village, on prend intérêt aux plus petites choses,
et les rivalités de jeunesse deviennent des affaires
d'État.

C'était vrai. Louis Rouget, qui avait alors une
trentaine d'années, était le héros du jour.

Dès le matin, il avait tué l'oie! Et qu'on ne croie
pas que ce soit chose facile de tuer une oie dans
les conditions où l'on plaçait les concurrents.

Dans un chemin, à droite et à gauche, on avait
élevé deux poteaux reliés par une corde, et, au
centre de la corde, on avait suspendu par les pattes
une belle oie grasse. Un vieux sabre du temps du
premier Empire, dérouillé et aiguisé pour la cir-
constance, était mis dans la main de chaque
concurrent, à qui l'on bandait ptéalablement et
solidement les yeux. Puis, on faisait tourner
l'amateur une dizaine de fois sur lui-même et il
partait au hasard, avec l'espoir d'arriver juste
au-dessous du pauvre animal qui s'agitait à deux

ou trois mètres du sol, et de le tuer en trois coups.

La plupart du temps, les concurrents tombaient
dans les fossés, à droite ou à gauche; d'autres
cherchaient l'oie dans une direction opposée, et
s'en allaient, toujours cherchant avec la pointe de
leur sabre, jusqu'à ce qu'ils relevassent leur ban-
deau.

Et c'étaient des rires, des cris de joie, des quo-
libets sans fin.

Déjà dix concurrents avaient manqué le but,
lorsque vint le tour de Louis Rouget.

On savait qu'il était lesté et rusé. On serra fort le
bandeau, et on le fit tourner quinze à vingt fois
pour le dérouter complètement. Mais Louis compta
les tours, et sitôt qu'il fut libre, il se replaça droit
en face du but. Alors il gagna à petits pas une
pierre qu'il avait remarquée sur le milieu du
chemin: quand il fut là, il s'avança droit devant
lui une dizaine de mètres, et s'arrêta. L'oie
s'agitait: il pouvait l'entendre. La foule qui
l'entourait se mit à pousser des cris pour lui
enlever cette chance de succès.

Louis ne se laissa pas troubler. Il rectifia sa
position et finit par se trouver au-dessous de la
proie tant convoitée.

Alors il leva lentement son arme, dont l'extré-
mité vint heurter doucement sur les plumes.
Aussitôt Louis abaissa son sabre et la releva
ensuite avec une grande force. Le coup porta

LE MEETING ANARCHISTE

DE LA SALLE LEVIS.

La presse s'occupe encore de ce qui s'est dit et lu en cette réunion.

Cette fois, d'après les anarchistes, l'armée n'a pas voulu rester étrangère à sa manifestation et des soldats de la garnison de Vincennes et de Paris auraient rédigé les *factums* suivants :

« Camarades, voici longtemps que l'on s'occupe à discuter les moyens de faire la révolution. Il est temps de passer aux actes. Vos revendications sont les nôtres et nous vous soutiendrons. Nous n'attendons que le moment favorable pour montrer notre haine contre les *galonnés*. Pressez-vous, décidez vite, finissons-en et mourons en criant : *La liberté ou la mort !* »

« Camarades, écrivent les soldats de la garnison de Paris, nous souffrons les mêmes douleurs que vous, nous sommes prêts à nous mêler à vous. Nous aussi nous avons un crâne et sous ce crâne bouillonne une tempête. La culotte rouge a enfin compris le métier infâme qu'on lui fait faire. Quand vous descendrez dans la rue, nous nous mêlerons à vous pour cracher au cœur des gouvernants le plomb qu'ils nous ont donné : *A bas les galonnés ! Vive la révolution !* »

Rien ne prouve que ce factum soit réellement sorti des rangs de l'armée. Il ne pourrait bien être qu'un piège pour prendre des naïfs que ces prétendus amis du peuple compromettent et qu'ils lâcheraient ensuite.

De tous les orateurs inscrits, avons-nous dit, le typographe Arthur Piéron est celui qui, se montrant le plus violent, s'est fait le mieux écouter ; son discours est une ardente diatribe, un appel à la révolte. En voici un échantillon :

« Il commence par constater que malgré le grand nombre des assistants, si tous ceux qui souffrent de la faim étaient venus, la salle aurait été trop petite. Il est regrettable, dit-il, qu'il n'y ait pas dans la salle un seul dirigeant qui prenne des notes pour pouvoir se rendre compte de la justice des réclamations des exploités. Il ne faut pas envoyer de délégation demander des secours aux Chambres, car on lui répondrait par un dédaigneux ordre du jour. On trouve des millions pour Grévy, pour Jules Ferry, pour les banquiers et les raffineurs, il n'y a rien pour les travailleurs sans pain et sans feu.

« Toutes les fois qu'on a proclamé la République, ceux qui l'ont faite n'avaient pour but que de s'enrichir aux dépens des travailleurs. Il est triste de constater à quel degré d'abaissement est tombé le gouvernement où Ferry a le triste honneur d'être le premier des gredins et le dernier des misérables, accouplé avec un autre misérable, Waldeck, qui a osé, ce que n'aurait jamais osé l'Empire, remplir les rues de ses sbires dans l'espoir de retremper sa popularité dans ce que l'histoire nomme une *journalée*.

juste, et la tête du pauvre animal alla rouler à dix pas.

Des cris de joie retentirent : Louis ôta son bandeau, coupa la corde et saisit l'animal qu'on alla faire cuire à l'auberge voisine.

Il y eut un roulement de tambour pour le vainqueur. C'était l'unique instrument de l'orchestre du village.

Depuis une dizaine d'années, ce jeu innocent est interdit.

Nous protestons contre cette interdiction.

L'ouvrier des villes a toutes les jouissances des sociétés civilisées, le gaz, l'électricité, le pavé, l'asphalte, les théâtres, les feux d'artifice et les cavalcades.

Pourquoi ne pas laisser à l'ouvrier des campagnes, au vaillant paysan qui laboure nos champs et qui nourrit la France, au moins la liberté de s'amuser à son gré ?

Mais revenons à Rouget.

Quelques heures après, l'oie étant mangée et arrosée d'un verre de vin blanc, on joua aux quilles, et Rouget eut encore le prix, qui consistait en un large ruban violet qu'on passait en bandoulière.

Mais ces deux triomphes avaient irrité le grand Anatole, le coq du village, qui se croyait beau garçon parce qu'il savait disposer ses cheveux en accroche-cœurs au-dessus des oreilles. Pendant

O imbécile ! qui nous croit assez bêtes pour le prévenir le jour où nous voudrions le chambarder ! Il faut adopter la résolution suivante : Les révolutionnaires de Paris, résolus à en finir avec l'exploitation, déclarent que si on ne leur donne pas ce dont ils ont besoin, ils le prendront, s'il le faut, les armes à la main. »

Le citoyen Bouits a enlevé les applaudissements de la salle, quand il s'est écrié :

« A mort Ferry ! A mort la clique parlementaire ! »

LES SUITES D'UNE JOURNÉE.

Voici les noms des individus arrêtés dimanche, pendant la lutte qui s'est produite à la sortie du meeting de la salle Lévis :

Arthur Piéron, typographe ;
Louis Mercier, reporter au *Cri du Peuple* ;
Victor Mery, menuisier ;
Claudius Balthazar, chapelier ;
Louis Balin, peintre en bâtiments, secrétaire d'un groupe anarchiste ;
Auguste Firmio, camelot ;
Nicolas Gauthier, journalier ;
Joseph Siégel, camelot ;
André Halingues, cuisinier ;
Gustave Sourricau, serrurier ;
Emile Simian, ferblantier ;
Gabriel Chantraudies, employé de commerce ;
Arthur Darsouville, cordonnier ;
Alphonse Desgouttes, menuisier.

Arthur Piéron et Louis Mercier passeront aujourd'hui mercredi en police correctionnelle pour outrages aux agents.

L'état de Pottery, l'agent blessé au cours de la bagarre, est alarmant. On craint qu'il n'ait une fracture du crâne. Il est soigné à son domicile.

Quatre autres agents ont également reçu des blessures. Le gardien Cins, du XVII^e arrondissement, a eu un doigt coupé ; les agents Calandoni, Buland et Wiltmann ont été frappés violemment à la tête. Leur état n'inspire pas d'inquiétude.

Paris apprend que la municipalité du 47^e arrondissement fait des démarches auprès de M. le ministre de l'intérieur pour donner la médaille d'or de première classe à M. Florentin, officier de paix, qui a sauvé dimanche un agent de police.

AFFAIRES DE CHINE.

Chaque jour arrive quelque dépêche qui confirme des dispositions belliqueuses du gouvernement de Pékin. Aujourd'hui, nous apprenons que Tseng est nommé vice-président du département de la guerre. Assurément, ce n'est pas là un symptôme pacifique. Les dispositions de Tseng à notre égard sont connues. Il représentait son pays à Paris dans les premières négociations qui ont eu lieu, et nous n'en sommes plus à compter les marques d'hostilité qu'il nous a données.

Un engagement nous est signalé sous Ke-

que Louis, regardait au milieu de la foule, danser ses camarades, il vint insolemment s'accouder sur ses épaules, puis il le prit sous les bras et l'enleva de terre, en criant :

— Qui veut danser avec le petit nain ?

Anatole voulait humilier Louis, qu'il dépassait de toute la tête, mais il ne savait pas à qui il avait affaire.

Louis entendait peu la plaisanterie et n'était pas d'humeur à se laisser enlever l'honneur de sa victoire.

Il se remit rapidement en équilibre et saisit son adversaire à bras-le-corps. La foule fit cercle et on interrompit la danse.

En une seconde, le grand Anatole fut dans la poussière et son chapeau roula près de lui.

Il se releva furieux et se précipita de nouveau sur Louis ; mais celui-ci l'attendait de pied ferme. Une nouvelle lutte eut lieu ; elle fut aussi courte que la première, et eut le même résultat.

La foule battait des mains. Louis était pâle, ses yeux lançaient des éclairs, mais il se contenait et ne frappait jamais, tandis qu'Anatole, hors de lui, blasphémait et distribuait à droite et à gauche de violents coups de poing.

Calme et grave comme la justice, dont il était l'unique et paisible représentant, le garde-champêtre était aux premiers rangs, contemplant le spectacle et jugeant les coups.

lung. Les troupes chinoises qui cernent cette place ayant élevé, à une petite distance, des ouvrages qui achevaient d'investir étroitement le petit corps de débarquement dirigé par l'amiral Courbet, celui-ci a, les 13 et 14 novembre, fait attaquer ces ouvrages, et a réussi à les détruire après avoir repoussé l'ennemi.

Une autre affaire, qui paraît avoir été fort sérieuse, est signalée au Tonkin.

À la suite des attaques des Chinois contre les canonniers la *Trombe* et le *Revolver*, sur la rivière Claire, une colonne sous les ordres du colonel Dechesne a été lancée contre eux. La dépêche porte que nous avons mis l'ennemi en déroute complète, mais avoue que nous avons eu huit morts, parmi lesquels un officier, et 25 blessés.

Même à supposer que nous n'ayons pas éprouvé en réalité des pertes plus considérables, ces chiffres prouvent que l'affaire a été chaude. Une fois de plus il est démontré que les Chinois ne sont plus maintenant des adversaires à mépriser, qu'ils sont bien loin d'être aujourd'hui cette « quotité négligeable » dont parlait l'ignare et l'outrecuidant Ferry.

Les bruits de médiation reprennent de la consistance. Le *Times* publie la dépêche suivante de Shanghai :

« L'action française force le gouvernement chinois à rouvrir entièrement la question du Tonkin et à demander la médiation de l'Angleterre. »

D'abord est-ce bien vrai ?

La feuille anglaise prétend que la France et la Chine trouveront « dans lord Grandville toutes les dispositions et l'habileté nécessaires pour amener une entente qui ne blessera en rien leur dignité, et que les deux pays ont intérêt à faire la paix. »

La question est discutable et il reste à savoir quel prix les Anglais demanderont pour « leurs bons offices. »

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Une dépêche du Caire, publiée par le *Times*, dit qu'il y a des raisons de croire que le consul général d'Allemagne a reçu l'ordre de son gouvernement de s'adresser au khédive pour la nomination d'un représentant allemand dans l'administration de la Caisse de la dette.

Le *Times*, commentant cette dépêche, dit qu'il est naturel de penser que, si M. de Bismark demande aujourd'hui que l'Allemagne soit représentée dans l'administration de la Caisse de la dette publique, c'est qu'il entend jouer un rôle plus important dans les affaires égyptiennes. Le khédive n'a d'autre alternative que d'accéder à cette demande.

« M. de Bismark, continue le *Times*, exercera désormais une influence sérieuse sur les décisions des représentants de l'Autriche et de l'Italie. Ceux-ci s'entendent probablement avec leur collègue allemand.

Quatre fois de suite, le coq villageois revint à la charge et quatre fois il fut vaincu. Sa réputation était perdue : adieu les fanfaronnades, adieu les succès auprès des jeunes filles ! On rirait de lui désormais, quand il parlerait de sa force et de son adresse invincibles.

Être battu, quatre fois de suite, et par un si petit homme, c'est, au village, une honte irréparable pour un orgueilleux.

Aussi, quand il prit son parti, et disparut couvert de poussière, la foule le salua par des huées et des sifflets.

Voilà le fait que Julien rappelait à ses camarades, au carrefour du bois de l'Abbaye.

Mais Louis restait insensible à ces louanges : une ombre de tristesse était répandue sur ses traits.

— Qu'avez-vous donc, Louis Rouget ? dit une grande et forte fille, qui s'appelait Jeanne Marchand, vous êtes tout sombre, un jour de fête.

— Mais non, répondit Louis, avec un sourire forcé. Je suis très-gai.

— Ah ! je sais bien ce qui le tourmente, dit une autre jeune fille. Il est fâché d'avoir battu le grand Anatole, parce que Anatole est cousin de Louise Perret.

— Ah ! ah ! crièrent les jeunes gens en riant. C'est vrai. Voilà pourquoi tu n'as pas voulu rester ce soir au bourg.

(A suivre.)

CH. SAINT-MARTIN.

La nature des intérêts allemands en Égypte, les opinions connues de M. de Bismark, donnent lieu de croire que l'adjonction d'un représentant allemand sera un avantage pour le pays.

« Au cas où notre gouvernement se déciderait en faveur d'une politique intelligible et franche, l'influence du prince de Bismark sera probablement employée à faciliter tout arrangement financier équitable, raisonnable et durable, que proposera l'Angleterre.

« Lord Northbrook a réussi tout au moins à amener une situation intolérable : il ne reste plus maintenant qu'à faire la répartition équitable des pertes résultant de la confusion qui règne en Égypte, à donner les garanties nécessaires pour le bon gouvernement du pays et le paiement de ce qui est dû. Quel que soit l'arrangement conclu, ce pays est à même de prendre sur lui et d'assurer la protection des intérêts qui seuls ont justifié notre intervention dès le commencement. »

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 25 novembre.
Le marché des rentes finit en pleine reprise : le 3 0/0 à 79.12 1/2, l'amortissable à 80.60, le 4 1/2 à 108.72 1/2.

La Banque de France fait 5,180.
Le Crédit Foncier est demandé à 1,310 fr.

Les obligations Foncières et Communales offrent un marché très-actif. Ce n'est pas seulement pour les placements de longue haleine qu'il faut rechercher ces valeurs, c'est encore pour les placements temporaires.

Il est plus avantageux d'acheter une obligation à lots du Crédit Foncier, avec des fonds dont on ne dispose que momentanément, que de porter ces fonds en dépôt dans une caisse financière et d'en recevoir un intérêt de 1/2 à 2 0/0, puisque l'on pourra toujours revendre au prix d'achat, si ce n'est à un prix supérieur ; on aura effectué, en définitive, un dépôt à vue à un taux bien plus élevé que celui de tous les autres dépôts, et l'on aura profité, pendant ce temps là, des chances de tirages.

La Banque de Paris est à 722.50, la Banque d'Escompte à 525, le Crédit Industriel à 675, la Société Générale à 455.

Le Suez reste à 1,910 fr. La recette du transit pour la journée d'hier a été de 150,000 fr.

On traite la Banque ottomane à 673.75, le Turc à 8.65, l'Égypte à 321.25.

Nouvelle amélioration sur les cours des Chemins de fer : Nord 1,667.50, Lyon 1,247.50, Orléans 1,325, Midi 1,172.50, Est 780, Ouest 830.

Chronique militaire.

UNIFORME ET UNIFORMITÉ.

Sous ce titre, on lit dans la *France militaire* :

« A force de rechercher l'uniformité dans la tenue, on finit par arriver à des résultats tout à fait contraires à ceux que l'on cherchait, la simplicité et l'économie entre autres.

« En effet, d'essais en essais, on tâtonne toujours, on encombre les magasins de modèles inutiles, mis au rebut, qui ont coûté souvent fort cher, et on ne distingue plus les corps et les armes.

« Ainsi les officiers de dragons, avec leur nouvel uniforme, sont pris pour des officiers d'infanterie ou de cuirassiers. Aussi, sur la demande de plusieurs généraux, le ministre doit leur rendre le collet blanc.

« Pourquoi leur avoir ôté ? Les vétérinaires, les intendants ont des casquettes d'officiers de cuirassiers. Avec leur capuchon, la différence est impossible à constater.

« Pourquoi les jeunes vétérinaires ont-ils des dolmans avec trois rangs de boutons blancs en nombre infini ? Ce n'est plus un dolman semblable aux autres à coup sûr.

« Pourquoi, dans le 6^e corps, n'y a-t-il plus de shakos d'infanterie, et a-t-on donné aux hommes de troupe deux casquettes, dont l'une a un numéro agrémenté d'un petit filet rouge, tandis que les autres corps ont et portent le shako ?

« Pourquoi, au moment de l'appel des réservistes, voit-on dans certains régiments tous les hommes porter la tenue de campagne (celle des réservistes), tandis que dans d'autres les hommes de l'active sont en shako et tunique, et ceux de la réserve en capote et casquette, soit dans la tenue qui leur est affectée ? Nous pourrions multiplier ces questions.

« Ainsi, malgré le désir d'uniformité du ministre, l'uniforme varie partout dans l'armée, au gré des chefs de corps, des colonels

et généraux plus ou moins inventeurs, ou plus ou moins tolérants.

Lorsqu'on veut tout unifier, — excepté la solde et les retraites, — il est bizarre de voir tant d'esprit de variété et de fantaisie.

La mode est une bien mauvaise conseillère aussi, dans les questions de tenue. Les généraux, comme les femmes, s'y laissent aller, et ils ne sont pas assez sévères pour combattre les goûts faux et ridicules des jeunes gens qui y sacrifient, par esprit de contradiction trop souvent.

Je fais allusion ici à la casquette forme double décalitre, mise à la mode par certains cavaliers et par l'Ecole de Saumur, dit-on. Cette casquette disgracieuse fait fureur dans certains régiments. Des Saint-Cyriens, des Fléchois même, aussitôt en congé, s'en affublent. Un de nos correspondants a vu tous les sous-officiers d'un régiment d'infanterie porter cette coiffure. Il est vrai que des sous-lieutenants, qui ne montent pas à cheval, — ce qui est un défaut, — paradent avec des boîtes à l'écuylère, et des canots, autre mode.

Si on faisait de cette casquette une coiffure réglementaire, il n'y aurait pas de récriminations assez amères de la part même de ceux qui les portent si fièrement enfoncées par derrière, comme le vulgaire casque à mèche de la Normandie.

Soyons donc plus sérieux; moins de dépenses inutiles pour uniformiser la tenue, mais, une fois l'uniforme réglé et adopté, veillons donc, du haut en bas de l'échelle, à le respecter et à ne pas le barioler sans cesse. Ce sera plus sage.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

THÉÂTRE DE SAUMUR.

La Traviata a été remplacée sur l'affiche, dans la soirée d'hier, par la Favorite, qui sera donnée aujourd'hui mercredi.

L'œuvre de Donizetti sera interprétée par M^{me} Romi, forte chanteuse contralto, MM. Grandville, Dechesne, Naveu, Demon et M^{me} Dalbret.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M^{lle} Marthe Lachèse, l'auteur d'un feuilleton nouveau que l'Anjou publie actuellement, le *Vieux Musicien*, vient d'obtenir une mention honorable de l'Académie française pour un ouvrage qui a été publié dans l'*Echo Saumurois* au commencement de l'année et intitulé: *Lucienne*.

M. Camille Sauvageau, d'Angers, licencié ès-sciences physiques, étudiant à la Faculté des sciences de Montpellier, vient d'être reçu licencié ès-sciences naturelles, avec la mention bien.

M. Camille Sauvageau est un ancien élève de Saint-Julien, et ancien préparateur de la faculté des sciences, à l'Institut catholique d'Angers. On se rappelle qu'il fit, avec le savant et regretté professeur Lhermite, dont il était l'élève préféré, un voyage d'études dans les îles Baléares, d'où il rapporta de précieuses collections géologiques.

(Union de l'Ouest.)

Un diocésain de M^{re} de Poitiers, M. de la Pastellière, indigné de la lettre du préfet Malherbe au préfet, adresse aux journaux une lettre qui se termine ainsi:

« Si M. de Malherbe, simple gentleman, s'était permis d'écrire en de semblables termes à un autre gentleman, homme de cœur, nul doute qu'un fait divers émouvant n'eût passionné pour un jour le bon public. Mais M^{re} l'évêque de Poitiers est... évêque, et l'on peut sans danger se donner à son égard le démocratique plaisir d'être mal élevé. »

» DE LA PASTELLIERE. »

Le préfet H. de Malherbe n'a pas compris!

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire au 24 novembre

	Froment	Avoine
Angers, l'hect. 13 75 à 14 75	8 » » 9 50	8 » » 9 50
Saumur, 15 » » »	8 75 » »	8 75 » »
Baugé, 15 » » »	9 » » »	9 » » »
Segré, 15 » » »	9 » » »	9 » » »
Beaufreuil, 15 » » »	9 » » »	9 » » »
Montfaucon, 15 » » »	8 50 » »	8 50 » »
Montrevault, 14 50 » »	8 50 » »	8 50 » »
Chemillé, 15 » » »	8 » » 8 75	8 » » 8 75
Champtoceaux, 15 » » »	9 » » »	9 » » »
St-Flor-le-Vieil, 15 » » »	9 » » »	9 » » »
Vihiers, 14 50 » »	8 » » 8 50	8 » » 8 50
Brissac, 15 » » »	7 75 8 25	7 75 8 25
Chalonnès, 15 » » »	9 » » »	9 » » »
Doué, 14 50 15 50	8 » » 8 50	8 » » 8 50

A Nantes, blés américains, de 20 50 à » » les 100 kilos.

Les bons blés français valent de 15 25 à 15 75 les 80 kilos.

Nous recommandons le *Sagou de l'Inde*, qu'on trouve à L'ÉPICERIE CENTRALE, comme le meilleur des potages; délicat, savoureux, de digestion facile, est mis à la portée de tous par la modicité de son prix, 0,60 c. le paquet de 500 grammes pour 30 potages.

A TOUS CEUX QUI ONT DES YEUX

Nous recevons à l'instant la visite de M. Courtois, directeur des Ouvriers Opticiens réunis, lequel se propose de séjourner dans notre ville. Nous allons donc avoir pendant huit jours, sur la place de la Bilange, une installation d'optique riche et grandiose, contenant tous les perfectionnements de la science moderne. Ce riche établissement d'optique contient plus de 50,000 paires de lunettes et pinceaux montés de verres cylindriques nouveaux et cristal de roche pour toutes les vues.

Un choix immense de baromètres, longues-vues, jumelles, loupes et microscopes en tous genres. Tous les matins, de 9 à 11 heures, consultations gratuites pour la vue.

Théâtre de Saumur

Association Artistique d'Angers (8^e année)
J. BRETON, administrateur.

MERCREDI 26 novembre,

Avec le concours de

M^{me} ROMI

Forté chanteuse contralto

LA FAVORITE

Grand opéra en 4 actes et 5 tableaux,
paroles de MM. Alphonse Royer et Gustave Vaez,
musique de DONIZETTI.

Distribution:

Fernand MM. Grandville.
Alphonse Dechesne.
Balthazar Naveu.
Gaspard Demon.
Léonor M^{me} Romi.
Inès Dalbret.

Seigneurs et dames de la cour, moines, novices.

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

Académie de Médecine de Paris

OREZZA

Eau Minérale Acidule Ferrugineuse. — Cette Eau est sans rivale dans le traitement des Gastralgies, Chlorose, Fièvres, Anémie, et toutes les Maladies provenant de l'appauvrissement du sang.

BOURSE DE PARIS.

DU 25 NOVEMBRE 1884.

Rente 3 0/0.	79 15
Rente 3 0/0 amortissable.	80 75
Rente 4 1/2.	104 15
Rente 4 1/2 (nouvelle).	108 80
Obligations du Trésor.	509 50

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A VENDRE

A L'AMIABLE

UNE MAISON

Au hameau de Riou, près Saumur,
Avec remise, écurie et jardin planté d'arbres fruitiers.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTHIER, notaire à Saumur. (876)

A Vendre ou à Louer VASTE MAISON

Place Saint-Pierre.

S'adresser à M^e PINAULT, notaire, ou à M. PITON, à Tours. (819)

A VENDRE

Voiture de voyageur de commerce

En très-bon état.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

UN PRESOIR TROYEN

Tirant de 8 à 12 barriques.

S'adresser à M. Marie POITOU, à la Rochecoutant, commune de Tigné, par Vihiers. (877)

A GÉNER

Un Fonds de Commerce

D'ÉPICERIE, MERCERIE, ETC.,

Situé aux Rosiers (Maine-et-Loire).

S'adresser à M. MATIFAS, qui l'exploite actuellement. (732)

Construction d'appareils de Chauffage

EN TOUS GENRES

OURTOULE-MARTRES

FUMISTE

28, rue Brault, Saumur.

Spécialité de Calorifères

Cheminées marbre, faïence et tôle.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, 13.

Comprenant 11 pièces: salon, chambres à feu, cabinets, cuisine, décharge;

Cour, cave en roc, jardin clos de murs.

S'adresser à M. Dézé, libraire, rue Saint-Jean, Saumur. (467)

Cabinet d'Affaires

DE M. G. DOUSSAIN

SYNDIC DE FAILLITES

10, rue des Basses-Portières, à Saumur.

Liquidations amiables et judiciaires;
Arbitrages et expertises de comptabilité;
Recouvrements et renseignements.

9, rue Courcouronne, 9,

A SAUMUR

M. DELPHIN GASPY, représentant de commerce, fait savoir qu'il se charge d'expertise, comptabilité, de rendre à domicile sur la place de Saumur et ses environs, à six lieues à la ronde, imprimés, catalogues, prospectus, réclames, factures, quittances, lettres de faire part de mariages et de décès, et de toutes espèces d'informations.

Trois jours par semaine sont réservés pour les environs.

AUX ÉLÉGANTS

CHENISERIE MODÈLE

M. MONTEL

43, rue du Portail-Louis, 43.

La maison se charge des RÉPARATIONS.

DISTRACTION UTILE

DÉCOUPAGE du bois pour amateurs. Machines à la main et au pied. Six collections de dessins pratiques édités par la maison. Scie à ruban nouveau modèle. SPÉCIALITÉ DE TOURS et accessoires. Outils de sculpteur.

Le Guide de l'Amateur, journal des Sciences et Arts pratiques (travaux du bois).

Envoi du catalogue illustré franco contre 0,30 centimes. LE MELLE, breveté s. e. d. g., 3, rue de la Fidélité, Paris. (744)

LE PULICIDE

DESTRUCTEUR INFALLIBLE de tous les insectes nuisibles à l'homme, aux animaux domestiques et aux vêtements: Punaises, Puces, Poux, Mouches, Cafards, Artes, Moustiques, Pucerons, Araignées, Chenilles, Fourmis, etc.

Se trouve à la Pharmacie Centrale, chez M. E. D'aux, rue de la Tonnelie, 27, dépositaire pour l'arrondissement de Saumur. (179)

33 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MARIELLE

XV

— Poursuivons-les, dit délibérément M. Simcham. Nous convenons que la mère est Anglaise, bien Anglaise, le père...

— Italien, son nom de M^{re} l'Indique.

— M^{re} est-il le nom de famille vrai?

— Admettons-le jusqu'à preuve du contraire.

— J'admets, j'admets; il ne s'agit plus à présent que de le retrouver, Bellaoul.

Le sollicitor réfléchit.

— Il est présumable qu'il est mort, dit-il. Un père et une mère échappés miraculeusement au naufrage auraient remué ciel et terre pour retrouver leur enfant ou acquiescer la certitude de sa perte.

Or, on a gardé le silence, aucune démarche n'a été tentée, personne n'a répondu aux avis insérés par les consuls dans les journaux français et étrangers.

Ce silence de la famille révèle que, non-seulement les parents n'existent plus, mais qu'ils n'ont pas laissé d'héritiers directs, car des sœurs et frères eussent encore recherché l'enfant aux dépens de leurs intérêts pécuniaires.

— Comment, de leurs intérêts pécuniaires?

— La fortune d'un mort quelconque, s'il n'a pas

testé en leur défaveur, revient à ses parents. Celle de nos naufragés revient à leur famille. Quel membre y avait droit? D'abord le frère, la sœur, la tante, l'oncle, le cousin, le neveu de la ligne directe. A défaut, les branches collatérales. Le silence écarte la descendance directe, la fortune a dû échoir aux collatéraux, engeance avide, âpre à la curée. Le jugement rendu, ravi de recueillir une succession sur laquelle ils ne comptaient pas, ces collatéraux, s'en tenant à l'enquête, sans vérifier les rapports consulaires et la constatation officielle du décès des victimes, se sont valablement établis dans les biens de l'enfant.

— Qui, retrouvé par vous, les en délogera!

— Heup! des héritiers jouissant depuis quinze ans d'une fortune qu'ils considéraient comme légitime, ne s'en désistent pas à l'amiable, sur une simple demande de restitution immédiate.

— La loi les y oblige, ainsi qu'au remboursement intégral des sommes perçues par eux illégalement durant ces quinze années.

— En plaidant, alors.

— Parbleu, en plaidant. Au nom de l'enfant, nous justifierons de ses titres et droits que nous soutiendrons et ferons valider.

— Vous assumez là une terrible responsabilité, Simcham; vos adversaires se défendront avec acharnement, possession équivalant à droit; un arrêt cassera l'arrêt; vous avez engagé d'appel en cassa-

tion, et si vous échouez, vous êtes inamuablement ruiné par les frais du procès.

— Cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Mais je n'échouerai pas, Bellaoul, je ne puis pas échouer.

— Le gain d'un procès est si chanceux, si incertain.

— Pas quand on ne se lance qu'avec preuves à l'appui et sûr d'avoir cause gagnée d'avance.

— Est-on jamais sûr d'avoir cause gagnée?

— Quelquefois, Bellaoul, quelquefois.

— Heup!

— Il ressort de vos déductions, savamment calculées, que la famille de la petite fille est riche. Si elle l'est, et qu'elle reconnaisse l'enfant sans qu'il soit besoin de recourir aux tribunaux, elle rémunérera convenablement nos communications officielles. En cas de procès, les prétendants, expulsés pièces en mains, l'enfant remise en possession de sa fortune, nous réclameront notre dû qui nous indemniseront largement de nos déboursés.

— Parfait, si la famille est riche. Mais si elle est pauvre! Prévoyons les éventualités désastreuses, Simcham.

— Si elle est pauvre, je n'expose aucunement vos fonds, car je ne hasarde pas un penny contre elle, puisqu'il n'y aura pas d'héritage à revendiquer.

— Les complets de Monsieur de la Palisse se chantent sur cet air-là, dit plaisamment le sollici-

tor qui se mit à rire.

— Vous détermineriez-vous à plaider? interrogea M. Simcham riant aussi.

— Heup! Avant de lever le lièvre d'un procès, entreprenons la recherche des parents existants. Ces parents découverts, nous verrons quelle plume de l'aile leur arracher au nom de l'enfant.

— C'est prudent, il ne faut vendre la peau de l'ours que la bête abattue. Jeune homme, s'interrompt M. Simcham s'adressant à moi, nous allons nous occuper de cette affaire. Les journaux anglais, italiens, français, vont reproduire les nouveaux avis au public, imprimés en italiques que je rédigerai de manière à attirer l'attention du lecteur; nous les renouvellerons de trois jours en trois jours, puis M. Bellaoul écrira aux commissariats de marine de lui communiquer la liste des bâtiments disparus dans les eaux de la Manche l'année que vous nous précisez; je noterai les familles passagères à leurs bords et nous prendrons secrètement des informations sur chacune. Ah! il serait bon que vous nous procuriez un acte signé par devant notaire par vos parents, le maire, le curé et les principaux habitants de la Clarté, attestant l'adoption de la petite naufragée dans les circonstances que votre déposition relate.

— Je me le procurerai, messieurs.

(A suivre.)

AUGUSTA COUPRY.

TOURNÉE COMMERCIALE

DES

GRANDS MAGASINS GÉNÉRAUX

DES NOUVEAUTÉS FRANÇAISES ET DE PARIS

Installation provisoire, RUE D'ORLÉANS, salle des Ventes Publiques
SAUMUR

Nous croyons devoir annoncer au public, qu'en raison de son importance, notre Maison vient d'être chargée, par une réunion d'INDUSTRIELS FRANÇAIS, de l'écoulement d'une grande partie de leurs produits.

En conséquence, à partir de ce jour, il sera fait une vente au détail et à l'amiable, SOUS LA SURVEILLANCE DE M. GAZAVE, administrateur-délégué; afin d'éviter toute confusion, les NOUVEAUX PRIX DE VENTE seront marqués à l'encre rouge.

NOUS DONNONS CI-DESSOUS UN APERÇU DE QUELQUES PRIX DE FABRIQUE :

VALEUR		VENDU		VALEUR		VENDU		VALEUR		VENDU	
Mouchoir ourlet, à vignette.....	f. 25	f. 05	Mérimos noir, pur laine, grande larg.	2 f. 25	1 f. 45	Roubaix pur laine, grande largeur...	2 f. 25	1 f. 45	Lampas broché, largeur 1 mètre 30.	3 f. 50	1 f. 75
Mouchoir — initiales brodées...	» 40	» 10	Cachemire — — — — —	2 50	1 75	Velours ciselé, toutes nuances.....	4 50	2 95	Tapis de table broché.....	3 15	1 95
Serviette de toilette, nid d'abeille...	» 40	» 10	Flanelle pure laine, décatie.....	1 50	» 95	Flanelle de Mouy, grande largeur...	4 75	2 75	Couverture blanche, tricot.....	6 50	3 90
Torchon essuie-main, fil... le mètre	» 45	» 20	Flanelle — — — — —	2 25	1 45	Bandes fourrures, garni de vêtem..	» 80	» 35	Couvre-pied, piqué-ouaté.....	8 50	4 90
Calicot Shirting, sans apprêt —	» 45	» 25	Flanelle — — — — —	2 50	1 45	Manchons pour enfants.....	2 75	1 45	Descente de lit, moquette fleurs...	5 50	2 95
Mousseline brodée, p. rideaux —	» 35	» 15	Drap Melton, largeur 130.....	4 75	2 90	Manchons Zibelinette, grande pers..	3 50	1 95	Tapis, passage escalier.....	» 90	» 45
Guipure Franç. p. rideaux. —	» 50	» 25	Drap pur laine, façonné.....	12 »	6 90	Manchons Castor des Indes.....	8 50	4 90	Moquette tapis, largeur 68 cent....	3 50	1 75
Nappes fil, encadrées.....	2 50	1 65	Drap, pour complet, homme.....	8 50	4 90	Manchons Marmotte.....	12 »	6 90	Carpette faulre, long. 2. 20 larg. 1.80	12 »	5 90
Toile fil, pour chemises, 80 cent....	» 85	» 35	Drap pur laine, chevillote.....	7 50	3 90	Peterine Zibelinette.....	25 »	12 75	Carpette moquette, long. 2 larg. 1.40	22 »	12 95
Toile fil, pour drap de lit, le mètre..	1 10	» 70	Gros grain, tout soie.....	4 75	2 25	Peterine Castor des Indes.....	40 »	19 50	Couvertures voyage, double face....	19 »	9 75
Toile fil, sans cout., p. drap de maître	3 50	2 45	Satin de Lyon, extra.....	5 50	2 90	Boas, assortis à toute parure.....	Prix	assortis	Carpette moquette, 2 mètre sur 3...	55 »	39 »
Œil de perdrix, pour linge.....	» 95	» 55	Brocart double, face tout soie.....	9 50	5 90	Chancellières, bordure renard.....	9 50	5 90	Tapis arabe, authentique.....	80 »	35 »
Service de table, 12 couverts, extra.	30 »	17 75	Fantaisie nouveauté, pour robes....	» 50	» 25	Descente de lit, chèvre du Liban....	35 »	19 75	Tapis Daghestan.....	220 fr.	130 fr.
Mérimos noir, pur laine.....	1 75	1 10	Fantaisie écossaise, grande largeur..	1 50	» 95	Croisé cachemire, pour tentures...	» 75	» 35	Couvertures fourrures, p. voitures..	70 »	49 »

Choix considérable de Blancs, fil et coton, Lainages pour Robes, Soieries, Fourrures, Tissus de style pour Meubles, Draperie, Mérimos

Nous engageons les amateurs et connaisseurs à visiter notre splendide choix de tapis Arabes et d'Orient.

RÈGLEMENT DE LA VENTE :

La vente aux marchands a lieu de 8 à 9 heures du matin; les magasins sont fermés de midi à 1 heure.

NOTA. — Toute personne qui en fera la demande à la caisse, recevra un Bon pour être donné aux pauvres, contre lequel il leur sera distribué un objet nécessaire à leur toilette.

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE YVEVE BODET.

Par jugement en date du 24 novembre 1884, le Tribunal de commerce de Saumur a déclaré en état de faillite la dame Marie Reullier, veuve du sieur Victor Bodet, marchande, demeurant à Somloire.

L'époque de la cessation des paiements a été fixée provisoirement au jour du jugement.

M. Regnard, Prosper, a été nommé juge-commissaire, et M. Gustave Doussain, syndic provisoire.

Le Greffier du Tribunal,
GAUTIER.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n^o 42.

VENTE

Aux enchères publiques,

Sur saisie immobilière,

1^o

D'UN FOURNIL, ÉCURIE, GRANGE ET PRESOIR

2^o D'UN

JARDIN FRUITIER

3^o DE

DEUX MORCEAUX DE TERRE

Le tout situé à Montsicaud, commune des Cerqueux-sous-Passavant.

On fait savoir, qu'aux requête; poursuites et diligences de M. Louis Jousset-Péan, marchand et propriétaire, demeurant à Concoursen, Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile BEAUREPAIRE, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Cendrière, 12, Il sera procédé, le samedi vingt décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Sa-

mur, à la vente aux enchères publiques, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, des immeubles ci-après désignés :

DÉSIGNATION

Article premier.

Au village de Montsicaud, commune des Cerqueux-sous-Passavant, un fournil, grenier au-dessus, une écurie et une grange, presseur, cour derrière les bâtiments et issues; le tout se tenant, ayant une superficie d'environ neuf ares, joignant au nord Jean Chabosseau, au midi la route de Vihiers à Neuil, au couchant le jardin ci-après.

Article deuxième.

Au même lieu, un jardin fruitier ou verger, d'une contenance d'environ cinq ares, joignant au midi la route de Vihiers à Neuil, au levant l'article ci-dessus, au couchant Defoy.

Article troisième.

Une pièce de terre, d'une contenance d'environ sept hectares cinq ares, formée de la réunion du champ de Vezins, du Nouvelleton, de la Hublotte et du Grand-Quartier, même commune, le tout joignant au levant Jean Chabosseau et les prés ci-après, au midi Hervé, au couchant MM. Lambert, Lemardelay et héritiers Taupier, au nord Reullier.

Article quatrième.

Un pré, d'une contenance d'environ quatre-vingt-neuf ares quatre-vingt-cinq centiares, formé de la réunion du Pré-Baudouin ou du Petit-Pré-Baudouin, même commune, le tout joignant au levant Jean Chabosseau, au midi Boffard et au couchant Hervé, au nord l'article ci-dessus et Jean Chabosseau.

Tous ces immeubles seront mis aux enchères en un seul lot sur la mise à prix de 4,500 fr., fixée par le poursuivant.

PROCÉDURE.

Les immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de M. Louis Jousset-Péan, sus-nommé, sur la dame Louise Chabosseau, veuve Louis Goubault, domestique, demeurant à Vihiers, suivant procès-verbal de Bourasseau, huissier à Doué, en date du dix-neuf septembre mil huit cent qua-

tre-vingt-quatre, enregistré et visé conformément à la loi.

Ce procès-verbal de saisie a été signifié et dénoncé à la dame veuve Goubault, suivant exploit de Bourasseau, huissier à Doué, en date du vingt septembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré et visé conformément à la loi.

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le vingt septembre mil huit cent quatre-vingt-quatre, volume 37, numéros 12 et 13.

Par exploit de Bourasseau, huissier à Doué, en date du seize octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre, enregistré, sommations ont été faites à la dame veuve Goubault, saisie, et aux créanciers inscrits sur lesdits immeubles, de prendre communication du cahier des charges déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur.

Ces sommations ont été mentionnées au bureau des hypothèques de Saumur le vingt octobre mil huit cent quatre-vingt-quatre.

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, sur les immeubles ci-dessus désignés, devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué poursuivant;

2^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Fait et rédigé par l'avoué sous-signé.

Saumur, le vingt-quatre novembre mil huit cent quatre-vingt-quatre.

BEAUREPAIRE.

UN HOMME DE CONFIANCE demande à se placer, comme homme de peine ou pour le service d'une maison.

S'adresser quai de Limoges, 57.

Glycérine Minéralisée

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR.
MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.




Son usage quotidien pour la Toilette et son emploi dans les Bains rétablit les fonctions de la peau qu'elle nettoie, adoucit et parfume.

Guérit et préserve des Maladies cutanées, du PITIRIASIS (cause de la chute des cheveux), etc.

Elle guérit les ENGELURES et les CREVASSES en un ou deux jours.

Elle remplace avec avantage les Bains de Barèges.

Recommandée pour les soins hygiéniques, quotidiens et intimes, par les Sommités médicales.

Chez l'inventeur, à SAUMUR, Pharmacies, Étab^s de bains, Maisons de Produits hygiéniques.
(Lire la Notice.)

Crédit à tout le Monde

PAR

L'ÉPARGNE POPULAIRE

Maison de Vente à Crédit par Abonnement

ADMINISTRATION ET MAGASINS

3 et 5, Rue Plantagenet. — DEPOT, 4, Place Cupif,

ANGERS

SUCCURSALE, 87, rue D'ORLÉANS, SAUMUR

A AFFERMER

A TITRE DE FERME

Pour la Toussaint 1885

1^o LA FERME DE COURBETTE, située à Courbette, commune d'Allonnes, exploitée par le sieur Joseph Méchine;

2^o LA FERME DE LA CARPENTERIE, située à Courbette, commune d'Allonnes, exploitée par le sieur Auguste Fournier.

S'adresser à M. Le Houx, à Courbette. (842)

A VENDRE

D'OCCASION,

Un très-bon Piano

Prix 200 fr.

S'adresser rue de la Croix-Verte, n^o 55. (894)

M. Henri LOWGAY, professeur d'Anglais, demande leçons. — Prix modérés.

S'adresser, pour renseignements, à M. MILON, libraire, ou à M. LOWGAY (le jeudi, de 1 heure à 5 heures), à « Plaisance », Bagneux, près Saumur.

Saumur, imprimerie P. GODET.